



PRÉFET DU BAS-RHIN

## Sous-préfet référent Pour la Mission du Centenaire de la Première Guerre Mondiale



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 19 JANVIER 2015

Dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, la Mission du Centenaire a créé un label «Centenaire» officiel permettant de distinguer les projets les plus innovants et les plus structurants pour les territoires.

Ce label permet aux projets retenus de figurer sur le programme national officiel des commémorations du Centenaire et d'être éligible à un financement de la Mission du Centenaire. Il confère ainsi de nombreux avantages:

- ✓ Une visibilité nationale et internationale, notamment à travers sa mise en ligne sur l'agenda du Centenaire,
- ✓ Un gage de qualité garantissant au projet d'avoir été reconnu comme innovant, structurant et original parmi d'autres propositions,
- ✓ Un appui de la Mission du Centenaire auprès de financeurs et de partenaires publics et/ou privés de la Mission du Centenaire
- ✓ Une éligibilité à un financement de la Mission du Centenaire. Le label est un préambule nécessaire et obligatoire pour obtenir, le cas échéant, un financement de la Mission du Centenaire.

\*  
\* \*

Une nouvelle session du comité départemental de la Mission du Centenaire de la Première Guerre Mondiale sera organisée d'ici la fin février 2015, afin d'examiner les demandes de labellisation des porteurs de projets qui se dérouleront en 2015.

Les porteurs de projets peuvent dès maintenant soumettre leur demande de labellisation auprès du:

Secrétariat du comité départemental du Centenaire  
Sous-Préfecture de Molsheim

1 route de Mutzig  
CS 85180  
67 125 Molsheim cedex

☎ 03.88.49.72.60

pref-centenaire1914-2014@bas-rhin.pref.gouv.fr

Le formulaire de demande de labellisation, sera communiquée sur demande ou téléchargée sur le site de la préfecture: [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

\*  
\* \*

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **jeudi 12 février 2015**.